

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES CHARGÉE
DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES
CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME
PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS
OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/CONF.III/7/Add.5
CCW/GGE/XV/6/Add.5
13 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Genève, 7-17 novembre 2006
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
**Présentation du rapport du Groupe d'experts
gouvernementaux**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES ÉTATS PARTIES
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE
L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES
EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

Quinzième session
Genève, 28 août-6 septembre 2006

Additif

**Programme de travail provisoire
de la Grande Commission II**

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE
DE LA GRANDE COMMISSION II**

DATE	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	INTITULÉ
Jeudi 9 novembre 2006 15 h 00-18 h 00	1	Ouverture de la session par le Président.
	2	Déclarations générales au sujet de propositions nouvelles.
Vendredi 10 novembre 2006 15 h 00-18 h 00	3	Examen de la question des mines autres que les mines antipersonnel ¹ .
Mardi 14 novembre 2006 15 h 00-18 h 00	4	Examen de la question des restes explosifs de guerre ² .
Mercredi 15 novembre 2006 15 h 00-18 h 00	6	Examen des questions de procédure et suivi.
	7	Questions diverses.
	8	Conclusions.

¹ Eu égard au mandat donné au paragraphe 31 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.

² Eu égard au mandat donné au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.